

---

# L'évolution des relations entre le gouvernement du Québec et les minorités francophones du Canada depuis 1976

---

Marc-André Schmachtel, étudiant à la maîtrise  
*Département d'études romanes*  
*Université de la Sarre, Sarrebruck/Allemagne*

Après quelques années de turbulence et de différends, le dialogue entre le gouvernement du Québec et la francophonie canadienne a repris de manière constructive.

En témoignage la tenue, à Québec [en mars 1997] d'un premier Forum francophone de concertation qui réunit quelque 450 représentants du Québec et des communautés francophones et acadienne du Canada. Une première prometteuse.

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, a profité de l'ouverture du forum, hier, pour réitérer l'engagement du Québec envers la francophonie canadienne.

« Peu importe le choix que feront les Québécois quant à leur avenir politique, a-t-il précisé, cela ne saurait remettre en question l'engagement de solidarité, je dirais même le devoir de solidarité du Québec envers les communautés francophones et acadienne. Le Québec sera toujours solidaire des luttes que vos communautés mènent pour préserver leur identité et leur avenir » (Venne, 1997 : A9).

À lecture de ces lignes, on pouvait être optimiste au sujet des relations entre le gouvernement du Québec et les francophonies canadiennes minoritaires. Cependant, les « quelques années de turbulence et de différends » ont été suivies de plusieurs années pendant lesquelles le gouvernement du Québec a tout simplement ignoré les francophones du reste du Canada<sup>1</sup>.

---

1. Il est à noter que l'utilisation de la dénomination « francophonie canadienne » ne se réfère pas toujours à l'Acadie qui, souvent, se sont définis en tant que communauté

Pour étayer cet énoncé, permettez-moi un retour dans le temps.

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle plusieurs provinces ont, tour à tour, promulgué des lois abolissant ou limitant l'enseignement public en français. À partir de ce moment, s'ils veulent survivre en français, les francophones hors Québec devront mener une lutte, souvent acharnée, dans chaque province, voire dans chaque communauté. Ces luttes leur font prendre conscience de leur situation de minorité désormais confinée à leurs frontières provinciales et leur montrent la précarité culturelle dans laquelle ils vivent (Martel, 1997). Cette prise de conscience est en fait un premier clivage entre le Canada français et le Québec, bien qu'il ne soit pas aussi prononcé que celui qui apparaîtra dans les années 1960. D'autres querelles, à l'échelle d'un diocèse ou du Canada tout entier, isoleront de plus en plus ces communautés vivant en milieu minoritaire. Dans sa *Brève histoire des Canadiens français*, Yves Frenette l'exprime clairement :

C'est en effet à partir de ce moment [entre 1840 et 1918] qu'on voit apparaître clairement de nouvelles identités formées à partir de l'ancienne, à partir de contextes territoriaux à la fois semblables et différents (Frenette, 1998 : 140).

La période qui suit, celle qui va jusqu'aux premiers États généraux du Canada français en 1967, est marquée par une dynamique identitaire divergente entre le Canada français et le Québec<sup>2</sup>. Si la rupture entre les différentes communautés se préparait depuis le tournant du siècle, c'est aux États généraux du Canada français qu'éclateront au grand jour les divergences. Au Québec, la volonté de moderniser l'État et la société trouve son expression politique et économique dans la Révolution tranquille. Pour les communautés francophones, la situation devient plus ambiguë. Les subventions

---

distincte. Comme je ne souhaite pas complexifier la problématique, je ne ferai pas allusion aux Acadiens dans ce texte, leur cas a d'ailleurs été bien analysé, comme le prouve le grand nombre d'articles parus à ce sujet (voir Cardinal, Lapointe et Thériault, 1994).

2. Pour une description beaucoup plus détaillée de cette période, et notamment sur le rôle joué par le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA), l'ouvrage déjà mentionné de Martel (1997) fournit d'excellentes observations, de même que celui de Frenette (1998).

accordées au réseau institutionnel le sont sans aucun programme de soutien particulier. Ce n'est qu'en 1961, que le Département du Canada français d'outre-frontières du nouveau ministère des Affaires culturelles, plus tard rebaptisé Service du Canada français d'outre-frontières (SCFOF), devient l'organisme officiel chargé de l'aide aux minorités francophones (voir Martel, 1997 : 109). Le SCFOF interviendra pour des actions de soutien précises – sans toutefois subventionner directement des établissements scolaires, ce qui signifierait une ingérence dans l'autonomie des provinces en matière d'éducation –, mais refusera d'être le bailleur de fonds pour les associations francophones. Son principe de base sera d'aider les communautés à s'aider elles-mêmes, comme le montre le programme de bourses d'études accordées à des étudiants francophones hors Québec. Cependant, à long terme, les actions menées par le SCFOF ne correspondent plus aux besoins des associations francophones et le refus du gouvernement du Québec d'être leur pourvoyeur accélère la rupture entre le Québec et les autres communautés francophones. En 1975, année de la création de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), le SCFOF est intégré au ministère des Affaires intergouvernementales.

Le résultat de cette rupture Canada français-Québec est que les communautés francophones vivant en milieu minoritaire se tournent dorénavant vers le gouvernement fédéral et non plus vers le Québec qu'elles accusent de paternalisme. Dès lors il y a deux visions du Canada français qui s'opposent, celle des institutions francophones hors Québec qui croient toujours en une identité canadienne-française, déterminée par la langue et la foi, et celle du Québec, marquée par l'avènement d'un l'État moderne et l'émergence d'une identité axée sur une entité géographique et des institutions étatiques. Martel écrit à ce propos :

Cette rupture entre ces dirigeants [des communautés francophones] et l'État québécois survient dans un contexte de remise en question par l'intelligentsia québécoise de la conception du Canada français comme identité, projet nationaliste et outil utilisé comme instrument de l'action collective (Martel, 1997 : 131 ; voir aussi Martel, 1995a, 1995b).

C'est dans ce contexte que le Parti québécois est élu le 15 novembre 1976. C'est un événement décisif pour le Québec qui a

maintes fois été commenté. Mais que signifiait cette élection pour les francophones hors Québec ?

Bien que l'idée d'une fédération réunissant toutes les communautés francophones hors Québec dans le but de focaliser leurs intérêts date des États généraux de 1967, la FFHQ n'a été fondée qu'en 1975. Dans un premier manifeste, intitulé *Les héritiers de Lord Durham* publié en avril 1977, l'organisme se définit comme un « instrument d'intervention et d'action politiques » (FFHQ, 1977 : 3-4). En réaction à l'élection du PQ, elle affirme :

Cette attitude [acceptation du choix de la population québécoise], les francophones hors Québec la respectent et veulent même s'en montrer solidaires. Ce que nous voulons signifier par cette prise de position, c'est tout d'abord un refus d'utiliser de façon machiavélique l'inconfortable position du gouvernement central en l'assurant de notre appui inconditionnel et en cherchant à faire taire, coûte que coûte et sans les entendre, ceux qui, par leur vote démocratique ont obligé l'ensemble du pays à réviser la situation générale, à mener un débat vigoureux, soit, mais ouvert et à envisager les vraies solutions. [...] En bref, les communautés francophones hors Québec veulent faire savoir à toutes les parties intéressées qu'elles ne se contenteront plus de demi-mesures. Elles indiqueront ce qu'elles veulent et à quelles conditions minimales (FFHQ, 1977 : 7-8).

Or, dès la fin des années 1960, René Lévesque a une vision plus restreinte des rapports entre le Québec et les francophonies minoritaires :

Les Canadiens français sont plus qu'une collection d'individus, ils forment une communauté ayant son histoire et sa culture propres et, aujourd'hui, ils se disent volontiers une nation. [...] Les Canadiens français, je le répète, forment une communauté nationale, mais cette communauté, bien que répandue par tout le Canada, n'en conserve pas moins son foyer historique, son centre principal, son point d'appui le plus ferme et le plus dynamique dans le Québec (Lévesque, 1968 : 121).

Ces phrases, bien qu'elles soient de Richard Arès, directeur de la revue *Relations*, Lévesque les a repris à son compte dans son ouvrage *Option Québec* (1968). Elles montrent que, pour Lévesque, le Québec demeure le seul endroit où la nation canadienne-française pourra se réaliser. En témoigne cet autre passage :

Un régime dans lequel deux nations, l'une dont la patrie serait le Québec, l'autre qui pourrait réarranger à son gré le reste du pays, s'associeraient

librement [...], formant un ensemble qui pourrait [...] s'appeler l'Union canadienne (Lévesque, 1968 : 42).

La conception qu'a le premier ministre du Québec est sans appel. Il ne fait aucune allusion aux droits ou au soutien de la diaspora franco-canadienne. Celle-ci devra, en suivant cette argumentation, gérer sa survie avec ses propres moyens.

Jean Lesage et Robert Bourassa, les deux prédécesseurs libéraux de René Lévesque, défendaient déjà la position d'un fédéralisme décentralisé qui pourrait protéger la diversité linguistique et culturelle au Canada. Mais, à part la mise en œuvre du Service du Canada français d'outre-frontière en 1961, les gouvernements libéraux paraissent peu enclins à poursuivre leurs actions dans ce sens, se préoccupant plutôt du noyau de la francophonie canadienne du Québec qui leur était bien plus proche (voir Sénéchal, 1995). Pour sa part, le PQ avait comme principal but politique la souveraineté du Québec par voie démocratique. Un préalable important pour atteindre ce but était que le Québec soit perçu comme le représentant officiel de la francophonie canadienne, ce qui niait le désir des communautés minoritaires de s'exprimer librement. Dans le programme officiel du PQ des années 1973-1974, la seule allusion à l'existence des minorités francophones à l'extérieur du Québec survient dans le chapitre sur la vie culturelle, où on lit : « Prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'immigration au Québec des individus et des familles francophones établis au Canada. » (Parti québécois, 1973 : 23). On le voit, non seulement le PQ contestait-il leur ambition d'expression politique, mais réduisait ces minorités au simple statut d'« individus francophones » au lieu d'en parler comme des Canadiens français. Ceci nous apparaît révélateur de l'idée que se faisaient les dirigeants péquistes de la francophonie canadienne. Les sociologues Linda Cardinal, Jean Lapointe et Joseph-Yvon Thériault (1994 : 116) affirment à ce propos que « dans la pratique, le Gouvernement [*sic*] du Québec est même allé jusqu'à appuyer la limitation du droit des minorités francophones de façon à fortifier celui de la majorité au Québec ».

En 1979, le PQ revient quelque peu sur ses positions en suggérant :

d'établir un institut culturel pour les francophones hors Québec : échanges d'étudiants, bibliothèque, exposition annuelle, coopération à la formation des professeurs, diffusion de la presse et du livre afin de favoriser le contact entre les francophones (Parti québécois, 1979 : 14).

Mais ces propositions n'en restent pas moins toujours insérées dans le chapitre sur les minorités. C'est donc qu'il ne s'est pas opéré de vrai changement.

Vient ensuite le premier référendum et la question du rapatriement de la Constitution<sup>3</sup>. Au référendum sur l'avenir du Québec, l'option pour la souveraineté-association obtient environ 40 % d'approbation. Pour les dirigeants politiques, ce résultat laisse croire que les Québécois n'ont pas encore suffisamment « assimilé » ce qu'ils prônaient depuis des années, c'est-à-dire un fort mouvement de soutien à la cause souverainiste. Une grande partie de la population se sent québécoise, mais aussi canadienne. Le sociologue Fernand Harvey distingue trois niveaux identitaires qui se manifestent alors au Québec. Le premier niveau, et de loin le plus évident, est celui du changement de l'appellation de Canadien français en Québécois. Selon Harvey cette appellation a « conservé le contenu culturel, à l'exception peut-être de sa dimension religieuse, mais [elle] a effacé ses prolongements hors Québec » (Harvey, 1995 : 60). Le deuxième niveau identitaire repose sur des « critères géographiques plutôt qu'ethnolinguistiques » qui incluent toute communauté linguistique (soit anglaise, allophone, etc.) ou ethnique. Le troisième niveau, enfin, qui s'est manifesté au référendum, est celui d'une « identité canadienne au sens civique du terme » (Harvey, 1995 : 60).

Ce n'est qu'en 1982 que le PQ inscrit la question des relations avec les francophones canadiens à son programme dans le chapitre intitulé « L'ouverture sur le monde » et non plus dans celui qui traite des minorités. Cependant, il ne propose pas explicitement de promouvoir une francophonie canadienne, mais simplement « d'établir un Institut culturel pour les francophones hors-Québec » (Parti québécois, 1982), comme cela avait été le cas dans le programme de 1979. Ce n'est qu'avec le programme de 1984 que le PQ reconnaît l'existence de minorités francophones :

---

3. Sur la question constitutionnelle, voir l'ouvrage de Hurley (1996).

le Québec reconnaît qu'il est sensible à toute expression de vie et de culture françaises en Amérique du Nord et s'engage, dans la mesure de ses moyens, à en favoriser l'épanouissement. La vitalité des minorités françaises du Canada dépend essentiellement d'un Québec français, fort et indépendant. Le Québec a également besoin de l'appui des minorités françaises pour assurer son rayonnement international et son épanouissement propre (cité dans Sénéchal, 1995 : 362).

Avec cette affirmation de l'existence et même du besoin de coexistence, le PQ montre pour la première fois qu'il a pris conscience de l'enjeu de la francophonie au Canada. Mais c'est toutefois pour en tirer profit, car il voit les communautés francophones comme un moyen « d'assurer son rayonnement international » et souligne le fait que, sans lui, sans un Québec « fort et indépendant », la francophonie canadienne serait bien fragile. C'est seulement en 1985 qu'une première *Politique québécoise de la francophonie canadienne* voit le jour sous l'égide du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Pierre Marc Johnson. Cette politique, présentée au Conseil des ministres en mai 1985, essaie de clarifier les raisons du refroidissement des relations entre le Québec et les communautés francophones en même temps qu'elle propose trois mesures concrètes pour agir en faveur de leur réchauffement : « la coopération avec les organismes francophones ; la coopération entre les institutions ; la coopération interprovinciale », lesquelles ne devraient plus se limiter seulement à la culture, mais plutôt embrasser tous les champs d'intervention (cité dans Sénéchal, 1995 : 365-366).

En outre, cette politique stipule que :

beaucoup de francophones hors Québec sont originaires d'ici ou ont conservé une forme d'appartenance, sinon beaucoup de sympathie envers le Québec. Le Québec est pour eux le ballon d'oxygène que la France a été pour le Québec lorsqu'il s'est ouvert au monde dans les années 1960. Ils ne demandent pas mieux que d'échanger avec nous ; il nous appartient d'y répondre (cité dans Sénéchal, 1995 : 364).

Cette première initiative péquiste n'a toutefois pas pu se réaliser, car, en juin 1985, René Lévesque démissionnait et, le 2 décembre suivant, le PQ perdait les élections au profit du Parti libéral.

C'est au cours du mandat du Parti libéral qu'auront lieu les débats constitutionnels menant à l'accord du lac Meech en 1987.

Pendant ces débats, le Parti libéral formulera cinq conditions pour que le Québec reconnaisse la *Loi constitutionnelle* de 1982 que le gouvernement péquiste n'avait pas signée. La première de ces cinq conditions, demandant la reconnaissance formelle du Québec comme société distincte, laissait craindre que cette reconnaissance soit perçue comme exclusive des communautés francophones. Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard, affirma cependant que la question des francophones canadiens « sera[it] une préoccupation majeure pendant les négociations constitutionnelles avec le gouvernement fédéral » (cité dans Sénéchal, 1995 : 356). Ce difficile équilibre entre, d'un côté, l'affirmation d'une société québécoise distincte et, de l'autre, l'affirmation d'une francophonie canadienne vivante et avec laquelle le Québec se sent solidaire, voire même responsable, sera significatif de l'attitude des libéraux envers les francophones canadiens.

Le refus des provinces de Terre-Neuve et du Manitoba de ratifier l'accord du lac Meech engendra une nouvelle ronde de négociations préparée, au sein du Parti libéral, par le comité Allaire. Ce comité, officiellement connu sous le nom de Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec, déposera son rapport en dénonçant « l'incapacité du Canada du *common law* à maintenir une vision de deux peuples fondateurs égaux » (Duinsmir, 1995 : 27). Après plusieurs rencontres entre les premiers ministres, une entente est signée à Charlottetown par laquelle ils acceptent de tenir un référendum sur l'accord de Charlottetown. L'entente sera rejetée par la majorité de la population<sup>4</sup> et cet échec aura comme résultat d'aviver la passion nationaliste au Québec.

De retour au pouvoir en 1994, le Parti québécois réaffirme sa volonté de dialoguer avec les francophones du reste du Canada. En 1995, la ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Louise Beaudouin, présente la *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada – Un dialogue, une solidarité agissante*<sup>5</sup>. Cette nouvelle approche se

4. Les raisons du rejet varient selon les provinces. Sur le processus constitutionnel entre l'accord du lac Meech et l'accord de Charlottetown, voir Hurley (1996).

5. <http://www.mce.gouv.qc.ca/saic/francophonie/politiqu.html>

base en partie sur la politique développée par Pierre Marc Johnson mentionnée plus haut, mais affirme en plus que la vitalité de la langue française constitue un facteur essentiel de survie, de développement et d'épanouissement au Canada français, c'est-à-dire au Québec et dans les communautés francophones :

Le gouvernement du Québec reconnaît que les communautés francophones et acadiennes du Canada hors Québec sont bien vivantes et qu'elles entendent prospérer là où elles se trouvent. [...] Dans cette perspective, la présente politique vise à établir une coopération moderne entre celles-ci et la société québécoise par la recherche en commun de partenariats nouveaux et créatifs<sup>6</sup>.

Depuis, on assiste à une renaissance des relations entre francophones du Québec et francophones du reste du Canada. En témoigne la récente adoption et la publication des *Programmes de soutien financier à la francophonie canadienne* qui visent à soutenir, sur le plan financier, des projets en partenariat avec des Québécois.

Du côté des communautés francophones, le ton a aussi changé, bien que des hésitations soient parfois encore perceptibles comme en témoigne la réaction du CVFA à la nouvelle politique du Québec : « Il semble que la mise en œuvre de cette politique ait donné des résultats intéressants jusqu'à maintenant et il est à espérer que cela se continue dans l'avenir » (CVFA, 2001 : 11). La transformation, en 1991, de l'ancienne FFHQ en Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada constitue un autre indice (FCFA). Ce changement exprime une nouvelle considération de la situation de minorité, comme en fait foi cet extrait de la brochure publiée par cette fédération en 1993 :

Plus qu'un changement de nom, cela signifiait une toute nouvelle façon d'aborder la francophonie. Cette nouvelle façon de se percevoir constituait un changement majeur. On se définit maintenant par ce qui nous rassemble plutôt que par ce qui nous exclut.

Le fait que les francophones de l'extérieur du Québec se définissent maintenant comme des communautés francophones et acadiennes est un indicateur de leur évolution récente et de la place qu'ils entendent occuper au sein de la confédération canadienne. Une dénomination descriptive doit refléter l'identité et l'action d'un groupe plutôt que définir

6. <http://www.mce.gouv.qc.ca/saic/francophonie/politiqu.html>

ce qu'il n'est pas. Ce regroupement n'est pas « hors-Québec », il est au Canada (FCFA 1993 : 9).

En même temps, la FCFA affirme que « malgré ces différences en ce qui a trait au territoire, il existe une seule francophonie canadienne, même si elle s'exprime différemment, tant sur le plan de la pensée politique que de l'action concrète » (FCFA, 1993 : 9). Les différents manifestes politiques des francophonies canadiennes minoritaires, *Pour nous inscrire dans l'avenir* (FFHQ, 1982), *Dessein 2000* (FCFA, 1992) et *La francophonie canadienne. Un espace à reconnaître* (FCFA, 1993) entre autres, donnent une bonne impression de l'idée que se fait la FCFA. Le Québec et les communautés francophones se trouveraient l'un à côté de l'autre dans une « communauté de destin » (Cardinal, 1995 : 185). Cela implique cependant qu'il y ait un nivellement des rapports entre les deux entités. Les revendications des francophones à l'extérieur du Québec, en ce sens, se font d'ailleurs de plus en plus pressantes, comme en témoigne ce passage : « La politique de la francophonie du gouvernement du Québec devrait rendre explicites les orientations qu'il entend suivre pour consolider l'espace et renforcer l'alliance francophone canadienne » (FCFA, 1993 : 29). L'annonce en 1995 de la *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada* peut être vue comme une réponse à ces exigences.

\* \* \*

Pour conclure, force est de constater que les relations entre francophones du Canada ressemblent plus à un tableau séismique qu'à une constante graphique. Toutefois, il apparaît que, depuis quelques années, un désir réel de communiquer et d'interagir s'est installé au sein des communautés francophones comme au Québec. Ces communautés affichent une vitalité bien présente et ne se cachent plus derrière le Québec. En témoigne la récente victoire des Franco-Ontariens en Cour d'appel de l'Ontario, au sujet de la décision du gouvernement provincial de fermer le seul hôpital francophone de cette province, l'hôpital Montfort, une victoire qui a eu une grande répercussion sur toute la population franco-ontarienne.

Pour les Franco-Ontariens, ce jugement est d'une grande valeur symbolique. Leur victoire a tout d'abord une portée politique au sein même de la communauté dont une partie était prête, au point de départ, à s'accommoder de services bilingues. SOS Montfort aura fait la démonstration que les victoires sont possibles pour peu que l'on ait la volonté de se battre. Désormais, la communauté franco-ontarienne veille et se défend. Un deuxième Montfort ne saurait plus survenir (Descôteaux, 2001 : A6).

Au Québec aussi, on s'est rendu compte qu'une bonne entente entre francophones est dans l'intérêt de tout le monde. C'est ce qu'illustre la publication, par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales, d'un bulletin d'information, *En partenariat*, qui vise :

à permettre aux citoyens du Québec et aux membres des communautés francophones et acadiennes du Canada de se connaître davantage, de soutenir des relations qui se multiplient de plus en plus et surtout, de mettre en valeur leurs points de convergence ainsi que les réussites qui émergent de leurs partenariats<sup>7</sup>.

Cette publication est significative d'une réorientation de la politique du gouvernement du Québec envers les francophones du reste du Canada. Car dans la lutte que mène le Québec pour la reconnaissance et la survie de la langue française en Amérique du Nord, ces derniers sont de précieux alliés.

Le gouvernement québécois réalise maintenant que dans l'histoire des francophones au Canada il n'y a pas seulement eu des Québécois, mais aussi des Canadiens français de toutes les autres provinces. Le comportement qu'il a eu envers eux n'a pas toujours été perçu comme positif et il est comparable à l'attitude que les Français adoptent ou ont adopté face aux « cousins d'Amérique ».

C'est aussi dans cette logique de reconnaissance que s'inscrit la *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada*. Preuve du sérieux de cette entreprise, le soutien financier qu'elle prévoit favorisera

l'émergence de projets produisant des effets durables sur le développement du Québec, sur celui des communautés francophones et acadiennes, ainsi que sur la vitalité de la langue française [et qui facilitent] le rapprochement des francophones du Québec et de l'extérieur du Québec de façon à améliorer la connaissance mutuelle de leurs réalités respectives<sup>8</sup>.

7. <http://www.mce.gouv.qc.ca/saic/francophonie/journal2.pdf>

8. <http://www.cex.gouv.qc.ca/saic/francophonie/textebro.htm>

Pour reprendre les mots du ministre délégué aux Affaires inter-gouvernementales canadiennes d'alors, Joseph Facal :

Devant cette préoccupation commune que nous partageons en Amérique du Nord [la vitalité du fait français], il faut se rapprocher plus que jamais pour qu'ensemble nous assurions le maintien et l'épanouissement de l'héritage français qui nous a été légué<sup>9</sup>.

---

9. <http://www.mce.gouv.qc.ca/saic/francophonie/journal2.pdf>

## Références

- Cardinal, Linda (1995), « Les rapports entre francophonies », *L'Action nationale*, LXXXV, 2, p. 183-194.
- Cardinal, Linda, Jean Lapointe et Joseph-Yvon Thériault (1994), *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec 1980-1990*, Ottawa, CRCCF.
- CVFA (2001), *Pas d'avenir pour la francophonie nord-américaine sans projet de solidarité*, Québec, CVFA.
- Descôteaux, Bernard (2001), « Éditorial », *Le Devoir* (10 décembre), p. A6
- Duinsmir, Mollie (1995), *Activité au plan constitutionnel : du rapatriement de la constitution à l'Accord de Charlottetown (1980-1992)*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada.
- FCFA (1992), *Dessein 2000 : Pour un espace francophone – Hier, la francophonie*, Ottawa, FCFA.
- FCFA (1993), *La francophonie canadienne. Un espace à reconnaître*, Ottawa, FCFA.
- FFHQ (1977), *Les héritiers de Lord Durham*, tome 1, Ottawa, FFHQ.
- FFHQ (1982), *Pour nous inscrire dans l'avenir*, Ottawa, FFHQ.
- Frenette, Yves (1998), *Brève histoire des Canadiens français*, Québec, Boréal.
- Harvey, Fernand (1995), « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure » ; dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales : l'Amérique française en mutation*, Ste-Foy, PUL (coll. Culture française d'Amérique), p. 49-64.
- Hurley, James Ross (1996), *La modification de la constitution du Canada – Historique, processus, problèmes et perspectives d'avenir*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada.
- Lévesque, René (1968), *Option Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme.
- Martel, Marcel (1995a), « Le Québec et les groupes minoritaires francophones. Analyse des actions du réseau institutionnel et de l'État québécois, de la fin du 19<sup>e</sup> siècle à 1969 », dans Conseil de la langue française, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada. Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 119-151.
- Martel, Marcel (1995b), « L'intervention du gouvernement fédéral auprès des groupes minoritaires francophones », dans Conseil de la langue française, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones du Canada. Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 107-118.

- Martel, Marcel (1997), *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroute du Canada français. Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Parti québécois (PQ) (1973), *Programme du Parti Québécois*, Montréal, Le Parti.
- Parti québécois (PQ) (1979), *Programme du Parti Québécois*, Montréal, Le Parti.
- Parti québécois (PQ) (1982), *Programme du Parti Québécois*, Montréal, Le Parti.
- Sénéchal, Gilles (1995), « Les communautés francophones et acadiennes du Canada: orientations, prises de positions et actions des porte-parole du gouvernement québécois », dans Conseil de la langue française, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada – Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 347-370.
- Venne, Michel (1997), *Le Devoir* (15 mars), p. A9